

*Déclarations de ministres*

J'ajoute cependant que le manque de consultation préalable nous inquiète. J'ai pris la peine de téléphoner à plusieurs organismes et j'ai appris qu'aucun n'avait été consulté sur l'établissement de ce programme. C'est inquiétant en raison des intérêts en cause, qu'il s'agisse de l'article 15 ou de l'article 27. Il y aura, semble-t-il, un jury de formé par le Conseil ou sur l'avis de quelqu'un qui représentera divers intérêts. Nous ignorons le nombre de ses membres et le mode de nomination de ces derniers. Nous savons tout simplement qu'il y aura un jury composé, nous l'espérons, de personnes compétentes et compréhensives, et qui fera annuellement rapport au ministre. Les modalités restent encore à déterminer. Comme on dit . . .

*[Français]*

. . . en français, des modalités d'application, des critères, et nous avons hâte de connaître les réponses à ces questions.

Monsieur le Président, je dois vous dire également que ma collègue d'Outremont (M<sup>me</sup> Pépin), lorsque je l'ai consultée, m'a laissé comprendre de façon assez claire et précise que les femmes ne sont pas d'accord. Et elle parle au nom du parti libéral dans ce dossier avec une certaine assurance. Elles ne sont pas d'accord parce qu'elles avaient un conseil, si ma mémoire m'est fidèle, le Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes, un fonds qui était financé et qui avait comme fonction d'appuyer des contestations juridiques ou autres pour favoriser la cause féminine.

Monsieur le Président, par votre entremise, je dis au ministre qu'il faudra peut-être reconsidérer toute cette chose-là pour mettre non un organisme, mais plusieurs organismes en jeu. Je vous avais suggéré le Barreau canadien, parce que je pensais que c'était un organisme qui était indépendant et qui aurait peut-être pu, au point de vue du litige en tout cas, passer un jugement raisonnable et détaché de tout intérêt. On n'a pas accepté cette recommandation. Il y a beaucoup d'autres organismes en question.

Je peux vous dire, par exemple, que la Fédération des francophones hors Québec n'a pas été consultée. Elle se sent lésée, elle se sent laissée à l'écart et elle se sent même blessée, parce que le premier ministre avait dit à tous ces groupes: «On vous consultera.» Eh bien, ils n'ont pas été consultés. Alors c'est l'imposition d'un gouvernement . . . d'une mesure administrative qui nous laisse un peu hésitants!

Le secrétaire d'État (M. Bouchard), et je termine là-dessus, et je lui souhaite bon succès, doit devenir le champion des groupes minoritaires de langues officielles, mais le champion également de tous ceux qui sont touchés par ce programme de contestation judiciaire, qu'il s'agisse des handicapés, des femmes, des groupes minoritaires de langues officielles, qu'il s'agisse de qui que ce soit couvert par les articles 15, 27 et 28, le secrétaire d'État sera le porte-parole en cette Chambre pour nous; et nous l'avertissons que nous attendons beaucoup de lui, et nous espérons qu'il saura rendre compte à la Chambre du programme et de son fonctionnement.

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Monsieur le Président, je suis heureux aujourd'hui de parler au nom de tous mes collègues du caucus du Nouveau parti démocratique sur cette question très importante de l'établissement de fonds pour «achever» l'égalité au Canada.

Je souligne le fait, monsieur le Président, que je parle au nom de tous les députés, y compris le porte-parole du statut de la femme, l'honorable député de Vancouver-Est (M<sup>me</sup> Mitchell), notre porte-parole sur les droits des handicapés, le député de Beaches (M. Young), et notre porte-parole sur les relations fédérale-provinciales, le député de Churchill (M. Murphy).

J'aurais voulu entendre, monsieur le Président, le porte-parole du parti libéral sur cette question parce que je sais très bien qu'elle n'est pas du tout d'accord avec le porte-parole officiel sur cette question, et franchement nous partageons ce mécontentement.

*[Traduction]*

Monsieur le Président, même si le Nouveau parti démocratique se réjouit d'apprendre que le gouvernement se décide enfin à financer certaines causes d'importance nationale qui seront portées devant les tribunaux en vertu des articles 15, 27 et 28 de la Charte des droits et libertés et des dispositions de la Charte concernant les droits linguistiques, l'approche utilisée et plusieurs éléments importants de ce programme nous déçoivent.

Nous nous sommes réjouis de l'adoption de l'article 15 de la Charte, le 17 avril 1982, parce que cela devait épargner aux Canadiens l'obligation d'aller devant les tribunaux et je crois que tous les députés étaient d'accord sur ce principe. Nous espérions toutefois que le gouvernement aurait mis à profit les trois années que le Parlement et les gouvernements provinciaux lui avaient accordées pour modifier les lois et les procédures afin de les rendre conformes à l'esprit et à la lettre des articles 15, 27 et 28 pour accomplir un travail beaucoup plus important et épargner aux Canadiens l'obligation d'aller devant les tribunaux. Nous avons été très déçus de voir que le gouvernement précédent et celui-ci n'ont pratiquement pas répondu au défi posé par l'article 15.

En fait, à titre de membre du comité de la Chambre sur le droit à l'égalité qui a parcouru le pays d'un bout à l'autre, j'ai entendu de nombreux témoins qui ont insisté sur la nécessité de financer les causes portées devant les tribunaux. En août 1984, le premier ministre a déclaré que les mécanismes de financement voulus seraient mis en place pour donner aux requérants qui désiraient contester certaines dispositions législatives importantes en vertu des dispositions de l'article 15 concernant les droits à l'égalité, les moyens de le faire.

Nous savons que le ministre de la Justice (M. Crosbie) n'était pas très emballé. En fait, voici ce qu'il m'a dit, en mai dernier, en réponse à une question que je lui avais posée:

Monsieur le Président, nous avons au Canada une Charte des droits. Elle fonctionne parfaitement. Tous les citoyens ou tous les groupements peuvent aller devant les tribunaux s'ils s'estiment dans leur droit. Ils n'ont pas besoin de l'aide financière du gouvernement. S'ils croient que leur cause est juste, ils pourront trouver l'argent nécessaire. Les choses ont toujours fonctionné ainsi au Canada.

Heureusement, la sagesse a fini par triompher. Je constate avec plaisir que l'opinion du ministre de la Justice n'était pas partagée par la majorité. En fait, on a reconnu qu'il était indispensable d'apporter une aide financière pour que l'égalité devienne une réalité. Un an plus tard, le gouvernement a fini par établir un fonds. Que dire de ce fonds?